

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DU DÉVELOPPEMENT ET DE L'AMÉNAGEMENT DURABLES

Arrêté du 23 juillet 2007 modifiant l'arrêté du 25 mars 2002 relatif à la formation conduisant à la délivrance du diplôme d'études supérieures de la marine marchande

NOR : DEVT0761685A

Le ministre d'Etat, ministre de l'écologie, du développement et de l'aménagement durables,
Vu l'arrêté du 25 mars 2002 modifié relatif à la formation conduisant à la délivrance du diplôme d'études supérieures de la marine marchande ;

Sur proposition de l'inspecteur général de l'enseignement maritime,

Arrête :

Art. 1^{er}. – Le tableau ci-après donnant la nature, la durée et les coefficients des épreuves de l'examen pour l'obtention du diplôme d'études supérieures de la marine marchande annule et remplace le tableau de l'article 3 de l'arrêté du 25 mars 2002 susvisé :

NATURE DES ÉPREUVES	COEFFICIENT
Groupe I	
Mémoire technique de fin d'études.....	6
Epreuves écrites :	
Anglais (1) (durée : 2 heures)	3
Rapport (durée : 4 heures)	4
Epreuves orales :	
Anglais (épreuve anticipée)	2
Droit	2
Economie, gestion, commerce.....	3
Total.....	20
Groupe II	
Simulateur de machines (épreuve anticipée)	5
Epreuves d'application :	
Electrotechnique.....	1
Electronique.....	1
Automatique.....	1
Epreuves écrites :	
Electrotechnique, électronique et automatique (durée : 3 heures).....	3
Rapport technique (durée : 2 heures).....	1
Epreuve orale :	
Machines	3
Total.....	15
Groupe III	
Simulateur de navigation et manœuvre (épreuve anticipée)	4

NATURE DES ÉPREUVES	COEFFICIENT
Epreuve écrite :	
Calculs de chargement (durée : 2 heures).....	3
Epreuves orales :	
Navigation.....	2
Exploitation.....	3
Construction, sécurité	3
Total.....	15
Total général.....	50
(1) L'usage d'un dictionnaire entièrement rédigé en anglais est seul autorisé.	

Art. 2. – Le directeur des affaires maritimes est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 23 juillet 2007.

Pour le ministre et par délégation :
Le directeur des affaires maritimes,
M. AYMERIC